

PROCEDURE DE SUR-CLASSEMENT

Pour toutes questions d'ordre médical, adressez votre mail au médecin fédéral, Dr Fabrice LECLERC :
medical@ffhg.eu

RAPPEL

ce formulaire doit obligatoirement être utilisé dans tous les cas de sur-classement

HOCKEY SUR GLACE MASCULIN et FEMININ

le dossier de sur-classement se compose de 2 parties distinctes :

- ⇒ informations concernant le licencié, autorisation parentale, autorité demandant le sur-classement
- ⇒ fiche médicale

ce dossier complet et complété devra être **téléchargé** dans **l'outil de gestion administrative et sportive « Hockeynet »**

A) SURCLASSEMENT

- 1) La première page du dossier doit être renseignée et signée OBLIGATOIREMENT par le président de l'association, **l'entraîneur** et le responsable légal du licencié si celui-ci est mineur.
- 2) Le dossier est remis au licencié par son club afin qu'il effectue sa visite médicale d'aptitude auprès du médecin de son choix
- 3) Le médecin examinateur est tenu de compléter la fiche médicale
- 4) Le licencié remet son dossier complet et complété aux dirigeants de son club.
- 5) Le club peut – à partir de l'avis donné par le médecin examinateur – saisir la licence surclassée de l'adhérent. La validation de la licence surclassée sera conditionnée à l'accord du médecin fédéral national, **Dr Fabrice LECLERC**.

Dans l'hypothèse où le sur-classement interviendrait après validation de la licence, le club devra saisir, à l'aide du bouton « sous classement / sur classement » situé dans le logiciel « **Hockeynet** », le sur-classement.

Le dossier complet est à télécharger – par le club - dans l'outil de gestion administrative et sportive « **Hockeynet** »

- 6) **Un contrôle** sur tous les dossiers de sur-classement sera effectué par l'intermédiaire du médecin fédéral national.
 - Après étude des tests effectués par le licencié, le médecin fédéral national, **Dr. Fabrice LECLERC**, pourra émettre un avis défavorable et en informera le club et le service des licences. Si le médecin fédéral national ne s'oppose pas au sur-classement, aucun document ne sera envoyé au club ou au service des licences et la licence surclassée sera validée dans l'outil fédéral.

LA JOUEUSE/LE JOUEUR ne sera autorisé à évoluer dans la catégorie de sur-classement **qu'après validation de sa licence surclassée par le médecin fédéral**

B) SURCLASSEMENT :

Pour les catégories suivantes :

Licence « masculin / mixité » U16 (U17 1^{ère} année) et U20 (3 années d'âge)

Licence « féminine » U18 (1^{ère} année)

Même procédure que pour les autres sur-classements avec en plus (+) un **ECG à faire obligatoirement**

Télécharger dans « Hockeynet » le dossier médical de **surclassement ET le compte-rendu médical** (établi suite à lecture de ECG)

C) SURCLASSEMENT MIXITE : réservé aux catégories U9 & U11

DEMANDE DE SUR-CLASSEMENT

dossier complet (2 pages) à télécharger dans l'outil de gestion administrative et sportive : « HockeyNet »

Nom : Prénom :

N° de licence : Nom du club : les ours de villard de lans

licencié depuis : ans
date de naissance : discipline pratiquée : hockey sur glace

adresse mail du club :villard.82022.....@.....ffhg.eu.....

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Nous soussignés,, autorisons notre enfant à évoluer durant la saison en cours en catégorie

Fait le,à

Signature du père

signature de la mère

AUTORITES DEMANDANT L'APTITUDE (les signatures du Président et de l'entraîneur sont obligatoires)

Président du Club : Frédéric BERTRAND

Signature :

Entraîneur : Pierre Antoine SIMONNEAU

Signature :

sur-classement

sur-classement MIXITE (U9 & U11 uniquement)

demandé de la catégorie à la catégorie



CONSIDERATIONS GENERALES

Le Médecin Fédéral de la FFHG, Dr Fabrice LECLERC, rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que le surclassement, la mixité, ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs. Ils lui offrent la possibilité de jouer à un niveau supérieur, sous réserve de l'absence de contre-indication médicale.

FICHE MEDICALE de SURCLASSEMENT

(se munir impérativement du carnet de santé pour la visite médicale)

Nom et prénom de l'adhérent : date de naissance :

Nom du club : les ours de villard de lans

1- Données morphologiques :

Poids Taille

Les valeurs doivent être équivalentes à celles de la catégorie d'âge supérieure.

2- Examen clinique général :

(Pulmonaire, neurologique, ORL, ophtalmo...pouvant entraîner une gêne et contre indiquer la pratique à un niveau supérieur).....

3- Examen cardio-vasculaire :

- a) Antécédents familiaux :
- b) Antécédents personnels : malaise, syncopes.....
- c) TA : Pouls :
- d) Clinique :

4- Examen locomoteur :

- a) Rachis (radios au moindre doute) :
- b) Genoux (conflit fémoro-patellaire, instabilité) :
- c) Pieds (podoscopie ? stabilité de la cheville) :
- d) Autres :

5- Autres éléments d'appréciation :

- a) Autres sports pratiqués :
- b) Charges totales d'entraînement hebdomadaires :
- c) Niveau scolaire :
- d) Sommeil :
- e) Développement psychologique :
- f) Traitements en cours :

6- Examens complémentaires éventuels :

- ECG, **(Obligatoire pour le surclassement des U16 (U17 1^{ère} année) et des U20 (les 3 années) d'âge de la catégorie) – Compte rendu (suite à lecture de ECG) à joindre au dossier**

- Echocardiogramme, EFR, Epreuve d'effort si nécessaire

7- Remarques :

8. Conclusion :

Je soussigné(e), Docteurcertifie avoir examiné M/Mme

Qui ne présente pas de contre-indication médicale à la pratique du hockey sur glace en sur-classement

* cochez la case obligatoirement pour confirmer le sur-classement

Fait à,le cachet du médecin :